

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous un message envoyé dans toutes les communes des Hautes-Alpes pour informer les maires des dangers du compteur Linky et de l'importance de s'opposer à leur installation dans les habitations et autres bâtiments.

Je vous invite à diffuser largement ce message bien entendu.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir mes meilleures salutations.

MC Monet

Madame, Monsieur le Maire,

L'installation des compteurs Linky a commencé dans les Hautes-Alpes.

J'attire votre attention sur les dangers pour la santé publique de ces compteurs qui émettent des champs électromagnétiques pour transporter les informations.

J'ai moi-même été très malade du fait d'une exposition pendant 3-4 années durant, aux rayonnements d'un DECT (téléphone sans fil). Si j'ai retrouvé la santé et si je la maintiens, c'est au prix d'une hygiène de vie et une hygiène alimentaire très sévères. Personne n'a vraiment envie de s'astreindre à un tel style de vie.

Les compteurs et les réseaux électriques appartiennent à votre commune. Aussi, afin de protéger la santé de la population de votre commune, il vous appartient de refuser la pose de ces compteurs.

13 communes l'ont déjà fait. Votre commune sera-t-elle la première du département des Hautes-Alpes à refuser ce compteur ?  
Courage !

Vous trouverez sous le lien suivant toutes les informations nécessaires pour prendre cette décision salubre ; parmi elles les délibérations déjà prises par les communes qui l'ont refusé.

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Outre les effets délétères sur la santé, les compteurs Linky comportent d'autres inconvénients que je vous laisse découvrir sous les liens suivants :

[www.priartem.fr](http://www.priartem.fr)

[www.robindestoits.org](http://www.robindestoits.org)

[www.criirem.org](http://www.criirem.org)

[www.teslabel.be](http://www.teslabel.be)

Enfin, je vous invite à regarder ce film documentaire. Aux Etats-Unis et au Canada les compteurs émissifs ont été installés depuis quelques années déjà. Ce documentaire permet de mesurer la responsabilité des maires à l'égard des conséquences de l'installation de ces compteurs dits intelligents.

<https://www.youtube.com/watch?v=hazBcxuRdZc>

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

MC Monet

Tél : 04 92 61 25 16